



STAR CLIPPERS
Unique Sailing Adventures



LES VOYAGES
La Libre

Les Voiles de Saint-Tropez

à bord du Royal Clipper

La Libre Escapade

Du 26 septembre au 3 octobre 2026


Preference

EN SEPTEMBRE 2026, LE ROYAL CLIPPER METTRA LE CAP SUR LES PLAGES MYTHIQUES DU SUD DE LA FRANCE POUR UNE CROISIÈRE D'EXCEPTION, PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'ÉLÉGANCE MARITIME : "LES VOILES DE SAINT-TROPEZ".

Ce rendez-vous emblématique rassemble chaque année des centaines de yachts légendaires et de voiliers de compétition parmi les plus impressionnantes du monde. Un spectacle saisissant qui émerveillera tous les passionnés de mer et de navigation.

Avant d'arriver à Saint-Tropez, l'itinéraire longe quelques joyaux préservés de la Méditerranée occidentale, inaccessibles aux grands navires : Lerici, l'île d'Elbe, et la Corse. Une escale raffinée dans des ports confidentiels.

En fin de semaine, le majestueux voilier jette l'ancre pour deux jours au cœur de l'effervescence tropézienne. C'est l'occasion d'observer les régates au plus près, tout en attirant les regards : toutes voiles dehors, le navire devient lui-même un spectacle à part entière. Le défilé des équipages, moment fort de l'événement, viendra clore cette croisière en beauté.

À bord, vous profitez du charme authentique de la navigation à voile, allié au confort moderne et à l'ambiance chaleureuse d'un yacht privé. L'élegance d'un grand voilier, l'intimité d'un petit navire, et le privilège d'une croisière inoubliable.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

Vols directs avec la compagnie Brussels Airlines

VISITES

Un programme varié proposant des visites culturelles

LOGEMENT

Une croisière à bord du plus grand bateau à voile

Les services haut de gamme du Royal Clipper

EXPERIENCE UNIQUE

Observation des régates : un rassemblement exceptionnel de voiliers modernes et de vieux gréements venus du monde entier

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles



CARTOGRAPHIE





VOTRE PROGRAMME

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

BRUXELLES  NICE - CANNES

Accueil à l'aéroport de Bruxelles Zaventem.

Envol direct vers Nice avec la compagnie régulière Brussels Airlines.

Transfert et embarquement à bord du Royal Clipper. Cocktail de bienvenue et installation en cabines. Dîner et nuitée.

La navigation commence ...

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

CANNES LERICI

Petit déjeuner à bord.

Matinée de navigation. Arrivée à Lerici en milieu de journée. Déjeuner à bord.

Courte traversée en bateau du golfe de Spezia vers Portovenere.

Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1997, cette charmante petite bourgade est connue pour sa beauté et son mode de vie traditionnel qui n'a guère changé au cours des siècles. Il s'agit de l'un des plus beaux villages de la Riviera italienne.

Début de la visite guidée le long du Carrugio, une rue étroite bordée de boutiques à la mode, qui mène à la place principale et à l'église Saint-Pierre (durée : +/- 3h30).

L'église se dresse sur un promontoire rocheux surplombant le golfe des Poètes, autrefois le site d'un temple païen dédié à la déesse Vénus. Construite dans le style gothique génois, elle a été consacrée en 1198 et les bandes de marbre noir et blanc ont été ajoutées au 13^e siècle.

Le front de mer est bordé de maisons aux couleurs pastel construites au Moyen Age. Ces maisons hautes et étroites servaient de tours de défense ; en cas d'attaques venant de la mer, les villageois pouvaient monter au dernier étage, sortir par l'arrière et regagner le château pour se mettre à l'abri.

A la fin de la visite, temps libre pour du shopping, goûter aux spécialités locales ou explorer le village par vous-même.

Dîner et nuitée à bord.

Nuit de navigation.

Note importante :

Cette excursion implique de la marche à pied sur des terrains accidentés et des pentes avec des rues pavées et des escaliers.





LUNDI 28 SEPTEMBRE

LERICI PORTOFERRAIO (ILE D'ELBE)

Arrivée à Portoferraio, chef-lieu de l'île d'Elbe, et petit déjeuner à bord.

Rendue célèbre par Napoléon qui y fut exilé en 1814, on connaît moins l'île d'Elbe en tant que destination touristique. Située au large de la Toscane, cette île de 224 km² de superficie, est beaucoup moins prisée par les touristes que sa voisine la Corse. Pourtant, Elbe, la plus grande des 7 îles composant le Parc national de l'archipel toscan, ne manque absolument pas de charme.

Matinée libre et déjeuner à bord.

Départ pour une excursion sur la thématique de Napoléon (durée : +/- 4h30).

La visite commence par un arrêt à Porto Azzurro où vous aurez le temps de vous promener le long des rues de cette charmante ville, dominée par une ancienne forteresse espagnole. La ville possède également un port de pêche pittoresque et de nombreux magasins vendant des cristaux et des minéraux.

Continuation avec une promenade panoramique à travers l'arrière-pays jusqu'à « La Chiusa », un ancien domaine viticole de pays, niché dans un vignoble surplombant le golfe de Portoferraio.

Le domaine agricole La Chiusa doit son nom à la muraille qui entoure cette propriété de 20 hectares, dont 11,5 de vignes. L'endroit, majestueux et plein de « toscانité », mérite une visite rien que pour son cadre, son jardin et la vue sur la cité fortifiée. « La Chiusa » a accueilli Napoléon Bonaparte à deux reprises ! Vous aurez l'occasion de déguster des spécialités locales et une sélection de trois vins différents.

Visite de la « Palazzina dei Mulini », résidence officielle de Napoléon sur l'Elbe durant son exil.

Ce bâtiment est surtout connu pour avoir été la résidence officielle de Napoléon Bonaparte sur l'île d'Elbe durant son exil, du 4 mai 1814 au 26 février 1815. Cet édifice, aujourd'hui classé parmi les Monuments nationaux, est ainsi appelé en raison de l'existence, à l'époque, de moulins à vent, et fut précédemment le siège de l'artillerie et du génie. A proximité du fort Stella, un petit palais relativement sobre pour un empereur, même déchu. La Palazzina ou Villa dei Mulini a été choisie par Bonaparte et réaménagée selon ses exigences par l'architecte Paolo Bargigli, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Carrare.

Durant la visite, vous pourrez observer du mobilier d'époque, des tableaux (dont les œuvres d'Horace Vernet, grand peintre qui a notamment contribué à bâtir le mythe de Napoléon), la bibliothèque de l'empereur, qui contient plus de 700 volumes provenant de Fontainebleau, sa chambre, ainsi qu'un jardin qui s'étend jusqu'à la mer (malheureusement peu entretenu...). Les écuries, en contrebas, ont été transformées en appartements.

La résidence de l'empereur donne sur le littoral toscan, au nord-est, tournant ainsi le dos aux terres françaises de la Corse, à l'ouest. Napoléon Ier tenta rapidement de recréer, certes dans un format plus réduit, l'atmosphère d'une cour comme en France, et espérait aussi la venue de sa mère et de sa sœur Paolina.

Retour au bateau.

Reprise de la navigation en fin d'après-midi.

Dîner et nuitée à bord.

Note importante :

La visite de la Palazzina dei Mulini se situe au sommet de la colline de la vieille ville et implique de marcher sur des pentes raides et sur des terrains accidentés.





MARDI 29 SEPTEMBRE

PORTOFERRAIO PLAGE DE SANT' AMANZA BONIFACIO

Arrivée en Corse en début de matinée.

Petit déjeuner à bord.

Mouillage dans l'est de la Corse. Des navettes seront organisées pour que vous puissiez profiter des plages corses.

Déjeuner à bord et reprise de la navigation.

Arrivée à Bonifacio en début d'après-midi.

A l'extrême sud de la Corse, Bonifacio est perché sur des falaises de calcaire blanc et regarde l'horizon dans un cadre enchanteur. La ville haute, fortifiée, est chargée d'histoire. Les maisons sont construites à même la falaise, et bénéficient d'un panorama vertigineux sur les bouches de Bonifacio et la Sardaigne.

Départ pour une excursion en bateau le long des côtes corses (durée : +/- 1h15).

Un bateau spécialement affrété viendra vous chercher à l'embarcadère. En quittant le port, vous passerez par un chenal étroit entre les imposantes falaises de Bonifacio. Le bateau passera devant le phare « Madonetta », construit en 1854 avant d'entrer dans la grotte marine de Sdragonato ou « Petit Dragon ». Une longue fissure dans le plafond de la grotte laisse voir le ciel. La lumière du soleil filtre à travers la fissure et illumine les rochers sous-marins créant un jeu de lumière magique !

Retour au bateau.

Dîner à bord et reprise de la navigation en fin de soirée.

Nuit à bord.

MERCREDI 30 SEPTEMBRE

BONIFACIO  AJACCIO

Petit déjeuner à bord.

Mouillage dans l'est de la Corse. Des navettes seront organisées pour que vous puissiez profiter des plages corses.

Déjeuner à bord et reprise de la navigation.

En après-midi, départ pour la visite guidée de la ville d'Ajaccio (durée de l'excursion : +/- 3h00).

Située sur la côte ouest, au fond d'un golfe, Ajaccio est la préfecture de la Corse-du-Sud et la plus grande ville de l'île. Connue pour être la ville natale de Napoléon Bonaparte, elle conserve de nombreux témoignages de son passé impérial, notamment la maison où il est né, aujourd'hui transformée en musée. Son centre historique, marqué par l'architecture génoise, s'organise autour du port et de la cathédrale Santa Maria Assunta, construite au 16^e siècle.

Au cours d'une promenade à travers la « Cité impériale », vous découvrirez plusieurs lieux emblématiques d'Ajaccio, tels que l'hôtel de ville et la place Foch, également appelée place des Palmiers, dominée par une statue de Napoléon en costume de consul romain. Vous passerez également devant la cathédrale Santa Maria Assunta, édifiée en 1593 et dédiée à l'Assomption de la Vierge Marie (visite extérieure).

La visite se poursuivra jusqu'à la Maison Bonaparte, située en plein cœur du centre-ville. C'est dans cette demeure que Napoléon est né en 1769 et a vécu jusqu'à l'âge de neuf ans. Propriété de la famille Bonaparte depuis 1682, la maison est aujourd'hui un musée qui rassemble de nombreux objets liés à l'histoire familiale, dont un masque mortuaire de l'empereur.

Après la visite, temps libre dans la ville.

Reprise de la navigation.

Dîner et nuitée à bord.

Note importante :

Cette excursion se déroule entièrement à pied (environ 2 km de marche) sur des surfaces relativement plates mais accidentées. L'ordre des visites peut être modifié.





JEUDI 1ER OCTOBRE

AJACCIO  PLAGE DE SAINT-TROPEZ  PORT DE SAINT-TROPEZ

Arrivée à Saint Tropez dans la nuit.

Petit déjeuner à bord.

Journée de détente.

Pendant votre temps à bord, vous pouvez choisir de vous détendre sur une chaise longue ou de vous rafraîchir dans l'une des piscines situées sur le pont supérieur, tandis que les passagers plus aventureux pourront profiter de l'occasion pour grimper sur le gréement ou même d'essayer à la direction du navire. Vous pouvez également vous promener à l'intérieur du navire et découvrir les salons de détente, un spa revitalisant ou la bibliothèque paisible.

Possibilité également de vous rendre au port de Saint-Tropez ou de vous détendre à la plage.

Déjeuner à bord.

Dîner et nuitée à bord.

VENDREDI 2 OCTOBRE

PORT DE ST-TROPEZ 

PLAGE DE ST-TROPEZ 

PORT DE ST-TROPEZ

Petit déjeuner à bord.

C'est à bord de l'un des plus exceptionnels voiliers de tradition au monde que nous vous offrons la possibilité de suivre les régates de Saint-Tropez, les plus renommées au monde. Admirer, filmer, photographier... ce spectacle féerique de nuances, véritable panorama de multiples voiles et de tons paysagers, palette de couleur propre à Saint-Tropez !

Les voiles de Saint-Tropez voient le jour le 29 septembre 1981 lorsque le voilier Pride lança un défi au 12 mètres Ikra sur un parcours reliant le village de Saint Tropez à la plage de Pampelonne, en passant par la Nioulargo.

Depuis, chaque année, les plus extraordinaires bateaux à voile du monde (de tradition la 1ère semaine et maxi-yachts modernes la 2ème semaine) se donnent rendez-vous dans le Golfe de Saint Tropez pour se défier dans une ambiance conviviale.

En résumé, les voiles de Saint-Tropez c'est :

- *Le rassemblement de différentes classes de voiliers modernes et de voiliers de tradition (+ de 200 unités environ).*
- *La venue de plusieurs navigateurs expérimentés et reconnus.*
- *Deux parcours côtiers par jour : un pour les modernes et un pour les classiques avec un départ différé. A noter que si la météo le permet, il y a en tout 5 jours de régate pour les modernes et 4 pour les Traditions avec, en plus, une journée consacrée aux défis lancés « la club 55 Cup » (enregistrés et gérés ensuite par le comité de course, les bateaux se lancent des défis entre eux).*

Déjeuner et dîner à bord.

Reprise de la navigation en fin de soirée et nuitée à bord.

SAMEDI 3 OCTOBRE



CANNES - NICE  BRUXELLES

Arrivée à Cannes en début de matinée.

Débarquement après le petit déjeuner.

Transfert vers l'aéroport de Nice et déjeuner libre.

En après-midi, envol vers Bruxelles. Arrivée à Bruxelles en milieu d'après-midi.



VOTRE BATEAU - LE ROYAL CLIPPER

Reconnu officiellement en 2001 par le livre Guinness des Records comme le plus grand voilier de croisière entièrement gréé actuellement en service. Conçu à l'image du légendaire Tall Ship Preussen, le Royal Clipper a l'honneur d'être le plus grand voilier, et l'unique cinq mâts, depuis le lancement de son prédecesseur au début du siècle.

Avec ses 134 mètres de long, le Royal Clipper permet aux amoureux de la mer de vivre le nec plus ultra de la navigation. A bord du voilier totalement gréé, le plus impressionnant au monde, vous connaîtrez la grandeur, l'aventure et la tradition de la navigation à voile et bénéficiez des équipements, de l'hébergement et des services dignes du voilier le plus moderne.

Le Royal Clipper accueille 227 hôtes dans un style luxueux. Ses 1800 mètres carrés de pont ouvert et ses 3 piscines, créent un environnement de plein air merveilleusement spacieux. Faites de l'un des balcons cachés de chaque côté de la proue votre retraite secrète.

Les espaces intérieurs du Royal Clipper sont tout aussi étonnantes. Un atrium sur trois niveaux diffuse les rayons du soleil dans la délicate salle à manger où vous viendrez déguster une cuisine délicieusement préparée. Une plate-forme s'abaisse au niveau de la mer pour accéder directement aux sports nautiques. Point d'orgue du Royal Clipper, le Captain Nemo Lounge, unique en son genre, abrite un club de remise en forme dont les hublots vous permettent d'observer les fonds marins !



VOTRE CABINE

Vous trouverez tous les équipements d'un hôtel haut de gamme dans votre cabine,

Le décor de cabines est traditionnel et inspiré par l'âge d'or de la navigation à la voile. Découvrez un style unique de croisière où les traditions du passé se marient agréablement aux prestations des bateaux de croisière modernes. La vie à bord est placée sous le signe de la détente à l'instar d'un yacht privé.

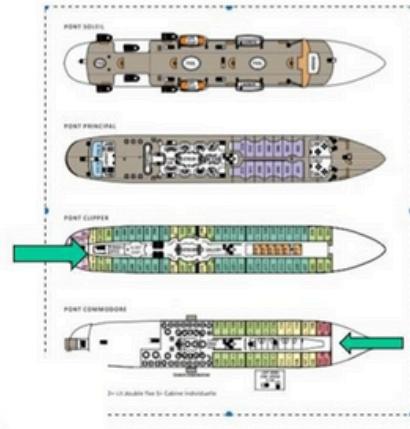
Toutes les cabines sont équipées de :

- Salle de bains privée
- Climatisation
- Télévision et DVD multizone
- Sèche-cheveux
- Coffre-fort dans l'armoire
- Radio
- Téléphone
- Rangement sous le lit

Royal Clipper : *cabines standards*



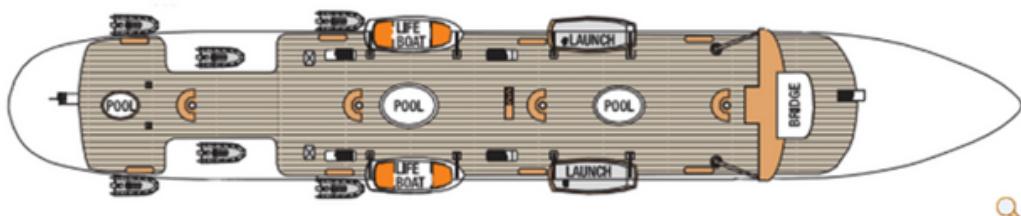
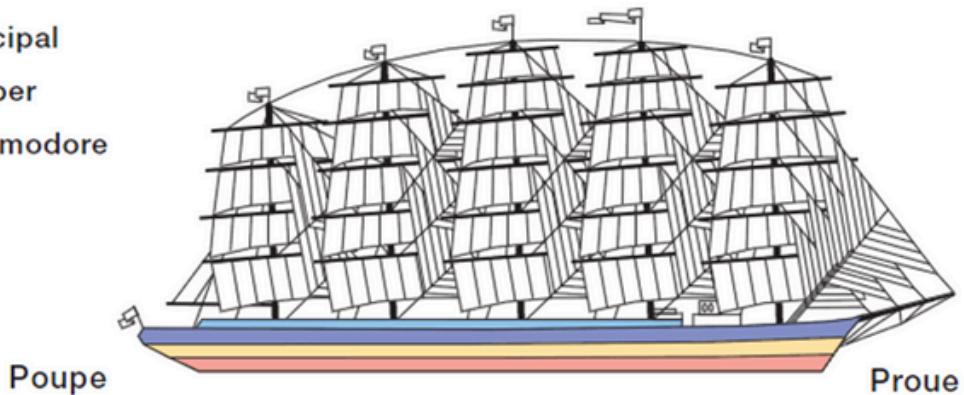
38 cabines de cat. 2 : 13,5 m²
32 cabines de cat. 3: 13,5 m²



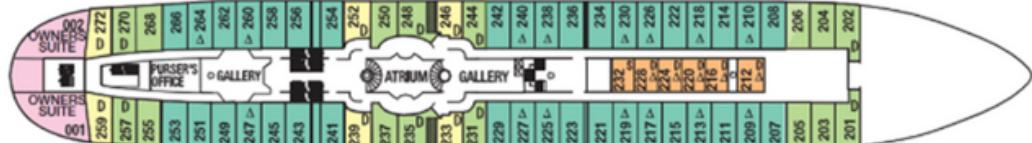
Pont Clipper et
Pont Commodore

PLAN DES PONTS

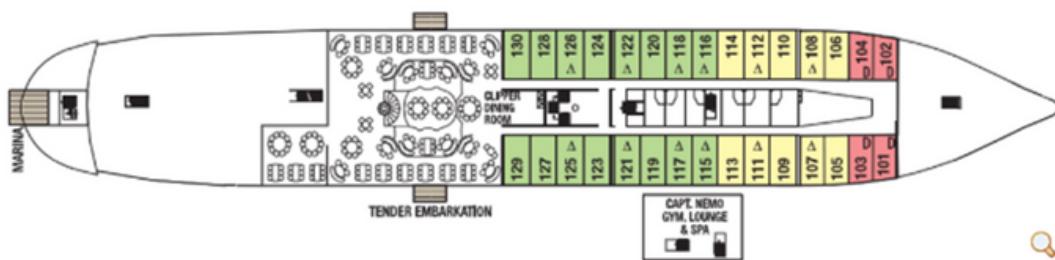
- Pont Soleil
- Pont Principal
- Pont Clipper
- Pont Commodore



PONT SOLEIL



CABINES	PONT CLIPPER
CATÉGORIE 2	Catégorie supérieure extérieure, lits jumeaux, double ou triple couchage, salle de bain avec douche.
CATÉGORIE 3	Standard extérieure, lits jumeaux, double ou triple couchage, salle de bain avec douche.



CABINES	PONT COMMODORE
CATÉGORIE 3	Standard extérieure. lits jumeaux, double ou triple couchage, salle de bain avec douche.

Δ= Cabine triple D= Lit double fixe S= Cabine individuelle

REMARQUES IMPORTANTES

Le programme est donné sous toute réserve de modifications par la compagnie Star Clipper, la météo, le commandant de bord, les autorités portuaires, etc.

En cas de mer agitée, l'itinéraire peut être modifié.

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

ATTENTION, LES VISITES DES CENTRES HISTORIQUES ET DES SITES SE FONT A PIED ET DEMANDENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

LES CABINES SONT TRES DEMANDEES – AFIN DE GARANTIR LA DISPONIBILITE, IL EST IMPORTANT DE S'INSCRIRE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE SI LE PROGRAMME VOUS INTERESSE.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

Cat.	Type	Ponts	Prix PRESTO par personne Jusqu'au 28/02/2026	Supplément single**	Prix par personne à partir du 01/03/2026
3	Standard Extérieure double ou twin (13 m ² *)	Commodore, Clipper	3.995 €	Indisponible	4.245 €
2	Supérieure Extérieure double ou twin (13 m ² *)	Clipper		Indisponible	

**Information donnée sous toute réserve par le croisiériste.*

***Nombre très limité de cabines en single - sous réserve de disponibilité*

CE PRIX COMPREND

- ✓ Les vols internationaux en classe économique avec la compagnie de vols régulière Brussels Airlines
- ✓ Les transferts vers port/aéroport
- ✓ La pension complète depuis l'embarquement jusqu'au débarquement
- ✓ Les taxes portuaires (255€/pers)
- ✓ Les pourboires de l'équipage (70€/pers)
- ✓ Le cocktail de bienvenue
- ✓ Le dîner du commandant
- ✓ Les excursions incluses au programme
- ✓ Les animations en soirée
- ✓ Les facilités sportives et activités nautiques (sauf plongée à la bouteille)
- ✓ La TVA d'application et la prime du fonds de Garantie.
- ✓ L'accompagnement par Les Voyages de La Libre de Bruxelles à Bruxelles

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✓ Les dépenses personnelles
- ✓ Les pourboires autres que le bateau (guides locaux, chauffeurs).
- ✓ Les boissons pendant tout le séjour (hors eau, café et thé servis gratuitement pendant la croisière)
- ✓ Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 26-08-2025



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: LES VOILES DE SAINT-TROPEZ, À BORD DU ROYAL CLIPPER DU 26 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 28/02 CATEGORIE 3 : **3.995 €**

A PARTIR DU 01/03 CATEGORIE 3 : **4.245 €**

Nombre très limité de cabines en single - sous réserve de disponibilité

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: LES VOILES DE SAINT-TROPEZ, À BORD DU ROYAL CLIPPER DU 26 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 40% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 40% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : 1^{er} juillet 2026

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : VOILES DE ST-TROPEZ VLL- D.3955

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnaissais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	40 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	60 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOL ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfv.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Mutuaide

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

ANNULATION DE VOYAGE

BAGAGES

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédent la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.